



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Audition de la CFTC DGFIP par la 1ère chambre de la Cour des Comptes.
Réunion du 30 novembre 2017

Dans le cadre d'un bilan de la fusion DGI/DGCP qu'elle prépare, la Cour des Comptes a souhaité nous entendre sur plusieurs sujets qu'elle a ciblés :

GRH, évolution du réseau territorial, impact du numérique sur les missions, dialogue social et conduite du changement.

Pour la CFTC DGFIP, ces sujets sont tous imbriqués et devraient tous être abordés dans le cadre d'un véritable dialogue social permettant une conduite du changement lisible et compréhensible, à défaut d'être approuvée.

Une vision pluriannuelle des réorganisations à mener, des investissements à réaliser après un état des lieux des missions et de leur exercice serait de nature à favoriser un dialogue social digne de ce nom. Or aujourd'hui et depuis de trop longues années, les adaptations de la DGFIP ne sont réalisées que sous la contrainte budgétaire. La notion de changement n'est aujourd'hui à la DGFIP synonyme que de suppressions d'emplois, fusion de services, fermetures de sites, tout cela au cœur d'un ministère qui s'est voulu exemplaire en matière de suppression d'emplois dans la fonction publique d'Etat. De ce fait, les adaptations ne sont, pour les agents, qu'augmentation des charges de travail et recul de leurs droits en matière de règles de gestion.

Supprimer les emplois des agents qui partent à la retraite n'est jamais dommageable pour ceux-ci...

Pour la CFTC il convient de penser à l'environnement de ceux qui restent, leur donner de la visibilité sur leur avenir, leurs missions et leurs carrières ; il est indispensable de se préoccuper de leurs conditions de vie au travail et de la reconnaissance qu'ils méritent.

Aujourd'hui les agents de la DGFIP, à tous les niveaux de la hiérarchie sans distinction ni exception, en ont assez d'être exemplaires. Si une administration a entrepris sa modernisation et sa transformation au cours de la dernière décennie, assurément c'est l'administration fiscale.

Au chapitre des RH.

***Élargir et améliorer les perspectives de carrière** a été un des arguments de vente de la fusion à destination des agents il y a 10 ans.

Aujourd'hui il s'avère que cet argument était un leurre ; en effet, si théoriquement les portes se sont ouvertes favorisant les passages vers les métiers de l'autre filière, la différence de culture et de métiers a constitué un frein et très peu d'agents ont franchi le pas. Aujourd'hui, resserrement du réseau, fusions de postes, fermetures de sites d'une part, embouteillage en haut de la pyramide hiérarchique pour atteindre les postes indicés d'autre part, ont eu raison de cet « argument commercial ».

De fait, après la tentative de défiliarisaiton des débuts de la DGFIP, on assiste au gré des circonstances à une réelle re-filiarisaiton des activités de la DGFIP.

***GRH**

La DGFIP a entrepris une profonde réforme des règles de gestion qui va impacter profondément la vie des agents. Ce vaste bouleversement n'est pas le symbole d'un dialogue social de qualité dans notre administration.

Bien au contraire, il illustre la volonté de la DGFIP de tout bousculer en force et de mettre les partenaires sociaux

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



devant le fait accompli. En l'état, les projets de notre administration semblent répondre aux inquiétudes que la Cour des Comptes formule quant aux règles d'affectation qu'elle estime trop rigides au niveau national et assorties de délais de séjour trop favorables aux agents, au détriment de l'intérêt du service.

***Formation Professionnelle**

Ici encore un vaste chantier est lancé qui va conduire à transformer les contenus et les contours de la formation des agents des finances publiques. Les contenus des formations initiales sont en cours de réécriture et les connaissances nécessaires à l'exercice des missions seront acquises par le biais de la formation initiale et de la formation continue dans des proportions substantiellement modifiées à compter des rentrées 2018 pour les inspecteurs élèves et contrôleurs stagiaires.

La DGFIP agit dans la précipitation et sans véritable concertation des personnels enseignants.
En filigrane pointe aussi la restructuration immobilière des implantations des établissements de formation.

Evolution du réseau territorial

La concentration, la spécialisation des missions, la multiplication des canaux de contact conduisent à la diminution des implantations territoriales.

Impact du numérique sur les missions

Cela a longtemps été nié, mais la vérité est bien là : les applications informatiques ou numériques ont une portée structurante de l'activité de la DGFIP. Le développement des applications à destination des professionnels et des particuliers en matière de télédéclaration et de télépaiement (on ne parle pas du PAS) ne pouvaient pas ne pas avoir d'impact sur l'exercice des missions.

L'accès multicanal lui aussi a été un « argument de vente » de la fusion DGI/DGCP à destination des contribuables il y a 10 ans :

« venez à nous, par tout moyen, on fait TOUT »

Résultat, pour un même sujet, le contribuable qui veut être assuré que son dossier sera traité, saisit l'administration par 3 canaux ou plus.

Conséquences : téléphone saturé, mails saturés, plages de réception du public réduites.

L'accès multicanal doit être repensé afin de ne pas disperser le temps/agent à « multitraiter » le même problème.

Tout l'investissement est passé dans le développement des applications destinées à faire en sorte que le contribuable puisse télédéclarer ou télépayer... donc se passer de l'agent public...que l'on efface progressivement du paysage.

De fait, les applications métiers utilisées par les agents n'ont plus évolué, faute de moyens...

Pour la CFTC, la DGFIP se trouve à l'aube d'une grande mutation, plus grande encore que celle qu'elle vient de connaître. Deux facteurs concomitants vont dans le sens d'une réduction de sa surface d'intervention :

- une pyramide des âges qui compte la moitié de ses effectifs à plus de 50 ans et qui, conjuguée à une politique de non remplacement de 2 fonctionnaires sur 3 partant à la retraite, peut conduire à abandonner dans les 5 prochaines années entre 15000 et 20000 emplois.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



- le mouvement de concentration/spécialisation des missions après la grande revue CAP22 et articulé autour d'applications numériques rénovées.

Il est loin le temps de la préparation de la fusion « à périmètre constant des missions » qui prévalait à l'époque !

Quid des missions « hospitalières » dont le calage sur la géographie des Groupements Hospitaliers de Territoires avec obligation de certification des comptes par un commissaire au compte ? (DGFIP ou externalisée)

Quid de la nouvelle fiscalité directe locale post TH annoncée pour l'après 2020 ? (DGFIP ou collectivités)

Quid de la mission cadastrale ? (DGFIP ou externalisée)

Combien de structures par type (SIP , SIE , SPF ou autre...) et sur quel territoire ? Département ? Région ?

Quel avenir pour la mission du contrôle fiscal qui semble susciter l'intérêt de la Cour sous l'angle du recouvrement des créances qui en découlent. ? Cibler uniquement des rappels dont on sait par avance qu'ils seront acquittés ou maintenir une équité devant l'impôt ?

Pour la CFTC DGFIP, il ne nous appartient pas de juger de l'organisation choisie par l'administration pour exercer ses missions, même si nous pouvons émettre des avis sur des choix, certes politiques, mais touchant au caractère régalien de nos missions.

Il nous appartient pleinement de nous assurer du sort des agents qui vont exercer les missions que l'administration décidera de conserver, et ce, au travers de :

- la dignité de leur rémunération au regard des métiers et des efforts qu'ils consentent,
- de leurs conditions de travail, de leur environnement de travail, de leur santé au travail, du respect de leur qualité par leur hiérarchie et de la reconnaissance qu'ils méritent,
- de la formation qu'ils reçoivent pour mener leurs tâches à bien dans un contexte déstabilisant de changement permanent.

Pour tout cela, il faut de l'ambition et des moyens et la volonté de donner clairement du sens aux réformes entreprises. Les réformes, qui s'enchaînent à un rythme de plus en plus effréné et qui ne sont pas sans rappeler celles d'un opérateur historique de téléphonie, induisent un stress et une perte de repères pour tous ceux qui les subissent.

Les agents de la DGFIP ont le droit savoir où on les mène, de la même façon que l'on reconnaît le droit au contribuable d'avoir une visibilité sur les règles fiscales.

**La CFTC DGFIP réitère les propos tenus devant la commission des finances de l'assemblée nationale :
plus un impôt est compliqué, plus il coûte cher à recouvrer et plus il est fraudé.
L'heure d'une vraie réforme fiscale n'a-t-elle pas sonné ?**

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com